

(4)

- 16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? -----
- A. En argent, bled, vin, ou bois? -----
- B. De quelle source dérive-t-elle? comme de -----
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? -----
- b. Ou des fommes assignées & payées à l'école? -----
- c. Fondations? -----
- d. Caisses communales? -----
- e. Biens d'église? -----
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? -----
- g. De biens-fonds? -----
- h. Ou d'autres capitaux quelconques? -----

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

En argent 100 fr. et 20 L pour son logement
En grains, 2 quintaux de Seigle et quat
Cinqes de Froment de Yverdon et de Seigne
La plus part de la teneur en blé compense d'autres denrées
ny plus ni vin

La commune & les particuliers qui ont des enf

Les Books mentionnés ci devant

rien

rien

rien

à Correvon il y a plusieurs enfans qui vont
en service des bleds de 8 à 10 ans pour
gagner leur vie, qui par conséquent ne
fréquentent pas les écoles

Correvon

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école?
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
- d. District
- e. Canton
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.
- (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.
- b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent?

39

Handwritten signature and number 20

Ogens

L'école est située presque au milieu du village

point de bourg ni hameau ni lieu isolé

Une Commune proprement dite

De la Paroisse de Thierrens

District d'Yverdon

Canton du Léman

Les Maisons sont très peu éloignées de l'école

point

Notre village n'a rien d'un bourg

Notre village n'a rien d'un bourg

Notre village n'a rien d'un bourg

Notre village n'a rien d'un bourg

Notre village n'a rien d'un bourg

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

points
Eloignement des écoles voisines
Les villages sont éloignés d'environ
demis ou trois quarts d'heure
Thierren
Correvon
Bioley
Bercher
St. Cierge

La parole de Dieu

L'école se fait pendant toute
l'année

La Bible ou est contenu le
vieux et le nouveau Testament
Les Psalmes le Catechisme
Dosterval et celui de M. de
fort bien
L'école dure environ 7 ou 8 heures
par jour
Les enfans sont distribués non
classés

Le Régent a été établi par le
Ministre Ancien Pasteur de
la Paroisse de Thierren
Le Régent est du Village d'Oger
Son nom Pierre David Salud

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

De l'an 1738.

Deux Enfants

Régent depuis l'an 1736.

Points de vocation que celle
de Régent
point

Les Ecoliers sont d'environ
55 tant Garçons que filles
on tient l'école en hiver et en
été

-point

point

point de Revenus

Les biens de l'école ne dérivent
ni des biens d'église ni des pauvres

on ne paie rien pour entrer
à l'école

Le bâtiment appartient à la
Commune
un peu délabré

il n'y a qu'une chambre
pour l'école

Le Régent Réside à sa maison
propre

La Commune est chargée
de la maintenance du
Bâtiment où se tient l'école

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*La Pension douce grout
de Messel par ans
En argent 64 francs
En bois trois Chards par année
et autant de bois de sapin & Chards
La Commune paie le tout
au Régents, et la ditte Commune
Retire de Chaque Enfant 4 bates
par année depuis l'âge de 6 ans à 15
Jusqu'à quinze ans
point
point
point
Les Pères paie 4 bates par Chaque
Enfant depuis l'âge de 6 ans à 15
point
point*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Bercher

Village

Commune

Paroisse a son Agent

Nyerdon

Du Semar

Deux seules Maisons sont éloignées le Martin à un quart d'heure, et le Boulon un peu moins.

Aucun

Un de Boulon

21